



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Notification
aux Etats signataires de

L'ACCORD
INSTITUANT LA CONFERENCE EUROPENNE DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
signé à Genève le 13 février 1969

RATIFICATION PAR LA SUISSE

En application de l'article XI, chiffre 7, lettre b, de l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, signé à Genève le 13 février 1969, le Département Politique Fédéral informe les Etats signataires que la Suisse a ratifié l'accord précité le 24 novembre 1969.

Les Etats qui, à ce jour, ont ratifié, accepté ou approuvé l'accord sont les suivants: Suède, République Fédérale d'Allemagne, Suisse.

Berne, le 19 décembre 1969

